



MOBILISATION HISTORIQUE DES PERSONNELS PENITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION : L'HEURE DU CHOIX !

Parce que l'ensemble des personnels des SPIP est mobilisé massivement depuis 5 mois à l'appel de l'intersyndicale Insertion probation (CGT insertion probation, SNEPAP-FSU, CFDT Interco Justice),

Parce que depuis 5 mois, les personnels ne cessent de faire **preuve d'imagination en multipliant les initiatives locales**, en accrochant des banderoles, en rédigeant des centaines de tracts, organisant des pique-niques revendicatifs, en inondant les réseaux sociaux, en alertant la presse, les élus, les partenaires, et les autorités judiciaires,

Parce que depuis 5 mois les personnels adoptent des **modalités d'action fortes**, qui n'ont jamais entravé la continuité et la qualité du service public – jeudi et plusieurs semaines « SPIP mort », SPIP debout, etc.,

Parce que les personnels **résistent aux menaces** de sanctions et d'intimidations,

Parce que les personnels **répondent par la solidarité** envers les collègues ayant subi des retenues sur salaire injustifiées,

Parce que les personnels ne cessent de se **rassembler**, à de nombreuses reprises et partout en France, devant les TGI, les DI, et les SPIP,

Parce qu'un tiers de la profession est descendu dans la rue le 10 mai à Paris malgré une pluie battante,

Parce que les personnels mènent cette lutte digne, déterminée, combative, enthousiaste et pugnace !

C'est pour toutes ces raisons, que les personnels peuvent être fiers de leur lutte qui conduit aujourd'hui le Ministère de la Justice et l'Administration pénitentiaire à leur faire ENFIN des propositions concrètes et sérieuses ! En effet, à l'issue de longues semaines de combats, de discussions et d'arbitrages, un relevé de conclusions définitif vient d'être transmis à l'intersyndicale insertion probation, après une ultime réunion de négociations qui s'est déroulée hier à la Chancellerie.

Au-delà de l'analyse propre à chaque organisation syndicale, ce relevé de conclusions contient les engagements suivants vis-à-vis des personnels de la filière insertion probation :

- **la fin de la préaffectation**, dès la 21ème promotion qui rentre en septembre prochain à l'ENAP

- **pour les CPIP** : un accès à la catégorie A avec maintien du principe de la surindiciation et selon le calendrier et les modalités prévues pour la filière sociale dans le cadre de PPCR,
- dans l'attente du passage en catégorie A, une première revalorisation indiciaire (PPCR) interviendra le 1er janvier 2017 (6 points d'indice en moyenne). Principe qui n'est pas une victoire en soi en ce qu'il était déjà acté pour l'ensemble des fonctionnaires.
- **pour les DPIP** : établissement d'une grille spécifique avec surindiciation sur certains échelons par rapport au A type, création d'un grade à accès fonctionnel et la revalorisation du statut d'emploi permettant l'accès au hors échelle B pour certains emplois à fortes responsabilités

Pour les deux corps, ces réformes statutaires feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales à partir de septembre prochain dans le cadre d'un protocole d'accord selon la loi de 2010. **Ces réformes seront effectives en 2018.**

- **revalorisation indemnitaire** : de l'IFPIP +70% à partir d'avril 2017 (pour les CPIP classe normale +87 euros bruts mensuels et hors classe +113 euros bruts mensuels) et revalorisation de l'IFO +40% (pour les DPIP : de 103 à 183 € bruts selon les fonctions). Nos interlocuteurs refusent d'augmenter la Prime de Sujétion Spéciale (PSS), considérant que le double gain entraîné par une réforme statutaire et une augmentation forte de l'IFO/IFPIP n'est pas compatible avec cet effort supplémentaire.
- pour le calcul de la pension de retraite des ASS ayant intégré le corps de CPIP ou DPIP : les ministères de la Justice et des Finances s'engagent à trouver un dispositif de règlement global de l'ensemble des situations permettant d'intégrer la PSS dans la pension de retraite de manière dégressive en fonction de l'éloignement de la date de retraite.
- **pour les recrutements** : au delà de la finalisation des 1000 emplois sur le quadriennal 2013-2017, ce sont 100 emplois créés pour la filière insertion probation en 2017.

En parallèle de ce relevé de conclusions, l'intersyndicale a obtenu que la Chancellerie examine avec attention au cas par cas, l'ensemble des recours hiérarchiques formés contre les décisions de retenues sur salaires liées à la mobilisation dans les SPIP.

En revanche, le ministère nous impose **un timing très serré** puisque le relevé de conclusions est proposé à la signature entre les organisations syndicales et le Ministre de la Justice **dès vendredi 22 juillet à 9h !** En effet, passé ce délai, le Ministère indique ne plus pouvoir garantir l'inscription au budget 2017 de ces avancées. **Nous dénonçons ce coup de force, un délai d'à peine plus de 24 heures entre la transmission de la version définitive et le rendez-vous fixé ne permettant pas une consultation réelle et sereine des personnels.**

Les organisations professionnelles siégeant au CT AP et au CT SPIP seront par ailleurs invitées à rencontrer le **Président de la République mardi 26 juillet au matin**. A cette occasion, le Président de la République marquerait une attention particulière à l'intention des SPIP et de leurs personnels en signant à son tour le relevé de conclusions.

S'il appartient désormais à chaque organisation syndicale de se prononcer sur une éventuelle signature de ce relevé de conclusions, l'intersyndicale insertion probation tient à remercier et à féliciter tous les personnels des SPIP qui se sont mobilisés durant de longues semaines, lutte combative et légitime sans laquelle rien ne serait aujourd'hui possible !

Paris le 21 juillet 2016